

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN
DE LA LAWE (SIPAL)**

**Communes de Annezin, Bajus, Béthune, Beugin, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Caucourt, Dieval,
Divion, Fouquereuil, Fouquières-les-Béthune, Fresnicourt, Gauchin le Gal, Gosnay, Hermin,
Hersin-Coupigny, Houdain, La Comte, Labourse, Magnicourt-en-Comte, Noeux-les-Mines,
Ourton, Rebreuve-Ranchicourt, Verquigneul, et Verquin**

**DEMANDE D'AUTORISATION ET DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT
GÉNÉRAL RELATIVE AU PLAN D'ENTRETIEN ET DE
RESTAURATION DE LA LAWE AMONT, DU TURBEAUTE, DE LA
LOISNE AMONT ET DE LEURS AFFLUENTS**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 25 janvier 2013 une enquête publique unique aura lieu, pendant 33 jours consécutifs du 25 mars au 26 avril 2013 inclus, sur la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général relative au plan d'entretien et de restauration de la Lawe Amont, du Turbeaute, de la Loisme amont et de leurs affluents sur le territoire des communes précitées.

Ce projet est présenté par M. le Président du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Bassin de la Lawe (SIPAL).

La conduite de cette enquête a été confiée à une commission qui se compose comme suit :

– Président :

M. René BOLLE, brigadier chef de la police nationale en retraite ;

– Membres Titulaires :

M. Bernard COUTON, technicien environnement

M. Alfred KOLT, professeur technique, chef des travaux en retraite

– Membre suppléant :

M. Bernard PORQUET, commandant d'unité de gendarmerie en retraite

En cas d'empêchement de M. René BOLLE, la présidence de la commission sera assurée par M. Bernard COUTON. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Bruay-la-Buissière.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au président de la commission d'enquête en mairie de Bruay-la-Buissière.

La commission d'enquête se tiendra également à la disposition du public pour y recevoir ses observations :

En mairie de Bruay-la-Buissière :

- le lundi 25 mars 2013 de 9h à 12h
- le vendredi 12 avril 2013 de 09h à 12h
- le vendredi 26 avril 2013 de 14h à 17h

En mairie de Béthune :

- le mardi 26 mars de 9h à 12h
- le mercredi 10 avril 2013 de 14h à 17h
- le vendredi 26 avril 2013 de 15h à 18h

En mairie de Noeux les Mines :

- le lundi 25 mars 2013 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 4 avril 2013 de 9h à 12h
- le vendredi 26 avril 2013 de 14h à 17h

En mairie de Rebreuve Ranchicourt :

- le lundi 25 mars 2013 de 15h30 à 18h30
- le mercredi 17 avril 2013 de 9h à 12h
- le mardi 24 avril 2013 de 9h00 à 12h00

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à M. Frédéric HERVIEU, chargé de mission au SIPAL.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées De la commission d'enquête en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.